

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de l'ancienne caserne des pompiers à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi dix-sept février par le Président du Syndicat Mixte. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le lundi vingt-trois février à dix-neuf heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 10
 Nombre de votants : 12

Abstention : -
 Pour : 12
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 23 février 2026					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme				
BERNARD	Francine		x		
BOST	Jean-François	x			
BUFFAT	Marc				
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent		x		
CHABAUD	Jean-Michel				
CHIPEAUX	Raphaël				
COUVY	Jean-Paul				
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne		x		
DUMONTEIT	Pascal				
HERMAN	Nadine		x	Francis LAFAYE	
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominique		x		
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain				
PAGES	Didier		x	Pascal MECHINEAU	
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SUTOUR	Pierre	x			
		10	6	2	0

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU

Objet : Budget 2026, reprise anticipée des résultats 2025

AR Prefecture

024-200068260-20260223-2023022304-DE
 Reçu le 03/03/2026

Objet : Budget 2026, reprise anticipée des résultats 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
 Vu la fiche de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;
 Vu l'état des restes à réaliser ;
 Considérant qu'il est possible de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice précédent avant l'approbation du Compte Financier Unique ;

M. le Président rappelle que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du Compte Financier Unique, le comité syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du Compte Financier Unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Si le Compte Financier Unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

➤ Les résultats 2025 du Budget SCOT s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	159 353,32 €	155 109,51 €	- 4 243,81 €
Résultat antérieur reporté		48 568,90 €	48 568,30 €
Résultat à affecter			44 324,49 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	33 490,06 €	103 529,77 €	70 039,71 €
Résultat antérieur reporté		42 608,11 €	42 608,11 €
Résultat à affecter			112 647,82 €

	Dépenses	Recettes	Solde
RAR de l'exercice 2025	-	-	-

Il est proposé au comité syndical de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget SCOT 2026 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 112 647,82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 44 324,49 €

AR Prefecture

024-200068260-20260223-2023022304-DE
 Reçu le 03/03/2026

Cette affectation est justifiée par :

- une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- l'état des restes à réaliser visé par le comptable.

Ces pièces sont jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, procède à la reprise anticipée des résultats 2025 telle que présentée ci-dessus.



Francis LAFAYE,
Président

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*

AR Prefecture

024-200068260-20260223-2023022304-DE
Reçu le 03/03/2026

Annexe à la délibération

07/01/2025

Budget : SCOT PERIGORD VERT - Budget Principal
Exercice : 2025

Liste des restes à réaliser - investissement Dépenses								
Chapitre Opération	Article	Fonction	Libellés	Programme	Total Budgété	Total Réalisé	Solde Budgétaire	Restes à
040 (O)			Opérations d'ordre de transferts entre sections		27 235,00 €	27 235,00 €	0,00 €	0,00 €
040	13911 (O)	0209	Subv. transf. Etat et etabl. rattachés	0001-Opérations	17 235,00 €	17 235,00 €	0,00 €	0,00 €
040	13912 (O)	0209	Subv. transf. Régions	0001-Opérations	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040	13913 (O)	0209	Subv. transf. Départements	0001-Opérations	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
10 (R)			Dotations, fonds divers et réserves	Finances	411,00 €	410,10 €	0,90 €	0,00 €
10	10222 (R)	0209	FCTVA	0001-Opérations	411,00 €	410,10 €	0,90 €	0,00 €
113 (R)			SCOT	Finances	100 815,11 €	5 844,96 €	95 070,15 €	0,00 €
113	202 (R)	0209	Frais réalisation documents urbanisme		100 815,11 €	5 844,96 €	95 070,15 €	0,00 €
TOTAL GENERAL :					128 561,11 €	33 490,06 €	95 071,05 €	0,00 €

07/01/2025

Budget : SCOT PERIGORD VERT - Budget Principal
Exercice : 2025

Liste des restes à réaliser - investissement Recettes								
Chapitre Opération	Article	Fonction	Libellés	Programme	Total Budgété	Total Réalisé	Solde Budgétaire	Restes à
040 (O)			Opérations d'ordre de transferts entre sections		51 481,00 €	47 095,00 €	4 386,00 €	0,00 €
040	2802 (O)	0209	Frais liés à la réalisation de document	0001-Opérations	51 481,00 €	47 095,00 €	4 386,00 €	0,00 €
10 (R)			Dotations, fonds divers et réserves	Finances	54 472,00 €	14 471,77 €	40 000,23 €	0,00 €
10	10222 (R)	0209	FCTVA	0001-Opérations	14 472,00 €	14 471,77 €	0,23 €	0,00 €
113 (R)			SCOT	Finances	20 000,00 €	41 960,00 €	-21 960,00 €	0,00 €
113	1312 (R)	0209	Subv. transf. Régions		20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
113	202 (R)	0209	Frais réalisation documents urbanisme		0,00 €	21 960,00 €	-21 960,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL :					85 953,00 €	103 526,77 €	-17 573,77 €	0,00 €

S.C.O.T. DU PERIGORD VERT - SCOT PERIGORD VERT Budget Principal - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	85 953,00	155 114,00	241 067,00
	Recettes réalisées (1)	B	103 529,77	155 109,51	258 639,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autosolde budgétaire totale	D	128 561,11	203 682,30	332 243,41
	Dépenses réalisées (1)	E	33 490,06	159 353,32	192 843,38
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	70 039,71	-4 243,81	65 795,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (-/+)	H	42 608,11	48 568,30	91 176,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	112 647,82	44 324,49	156 972,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	112 647,82	44 324,49	156 972,31

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réalisées et les opérations d'ordre

Nontron, le 19/02/2025

Stéphane MEDOUT
comptable public

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE NONTRON
735 - Boulevard Gambetta
24300 NONTRON

AR Prefecture

024-200068260-20260223-2023022304-DE
Reçu le 03/03/2026



BUDGET SCOT PERIGORD VERT

CALCUL DES RESULTATS PREVISIONNELS

Le CFU 2025 du budget SCOT peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		48 568,30		42 608,11		91 176,41
Opérations de l'exercice	159 353,32	155 109,51	33 490,06	103 529,77	192 843,38	258 639,28
TOTAUX	159 353,32	203 677,81	33 490,06	146 137,88	192 843,38	349 815,69
Résultats de clôture		44 324,49		112 647,82		156 972,31
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	159 353,32	203 677,81	33 490,06	146 137,88	192 843,38	349 815,69
RESULTATS DEFINITIFS		44 324,49		112 647,82		156 972,31

Au vu de ce résumé, les résultats prévisionnels du budget SCOT sont les suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	159 353,32 €	155 109,51 €	- 4 243,81 €
Résultat antérieur reporté		48 568,90 €	48 568,30 €
Résultat à affecter			44 324,49 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	33 490,06 €	103 529,77 €	70 039,71 €
Résultat antérieur reporté		42 608,11 €	42 608,11 €
Résultat à affecter			112 647,82 €

	Dépenses	Recettes	Solde
RAR de l'exercice 2025			

Nontron, le 19/02/2026
Le comptable,
Stéphane MEDOUT

Le Président,
Francis LAFAYE



AR Prefecture

024-200068260-20260223-2023022304-DE
Reçu le 03/03/2026

AR Prefecture

024-200068260-20260223-2023022304-DE
Reçu le 03/03/2026